

# Santé et sécurité au travail dans le secteur de l'esthétique.

Rénovation du Bac Pro  
Esthétique Cosmétique Parfumerie

*Animation pédagogique du 7 mars 2018  
Paris-Créteil-Versailles  
Lycée Elisa Lemonnier (Paris)*



# Programme de la journée

- 8h45 -9h15: Accueil de participants
- 9h15-10h15 : ES&ST : introduction et présentation des travaux en établissements
- 10h15 -10h30 : Pause
- 10h30- 12h15 : Travaux en groupes et mise en commun
- 12h15-13h30 : Déjeuner libre
- 13h30-16h00 : Accueil de M. Mure CRAMIF
- 16h00-16h30 : Conclusion de la journée

Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.

Près d'un quart des accidents concernent les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

# Santé et sécurité au travail en formation initiale

- **10 jeunes/100 se blessent au travail pour 4/100 pour les plus âgés.**
- Les jeunes ayant déclaré avoir reçu un enseignement en santé et sécurité au travail ont eu **2 fois moins d'accidents du travail** que les autres : étude INRS parue le 6 février 2018 :  
[https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2\\_1652424/impact-de-l-es-st-en-formation-initiale](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1652424/impact-de-l-es-st-en-formation-initiale)
- Décret n° 2015-443 du 17 avril 2015 relatif à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du code du travail pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans  
Circulaire 2016-053 du 29-3-2016 mentionne la procédure de travaux dangereux et la préparation de l'élève aux règles de santé et de sécurité.

# Former à l'ES&ST : Qui est concerné par l'ES&ST?

Tous les acteurs de l'établissement ont vocation à s'impliquer dans la prévention des risques professionnels. Les enseignants doivent intégrer dans leurs pratiques pédagogiques les concepts et méthodes de la S&ST, notamment au travers de projets pédagogiques.

- **Enseignement Professionnel**

- En Prévention Santé Environnement (PSE), les enseignants transmettent, conformément au programme de la discipline, les éléments fondamentaux : définitions, schéma d'apparition du dommage, principes généraux de prévention, démarche de prévention.
- Les autres enseignants du domaine professionnel forment les apprenants aux compétences de leur futur métier en y intégrant la S&ST et les démarches de prévention (observation de l'activité, repérage des dangers et proposition des mesures de prévention pour agir sur l'organisation du travail et améliorer le geste professionnel).

- **Enseignement Général**

- Les enseignants des domaines généraux peuvent appuyer la démarche et participer à des projets pédagogiques autour de la S&ST.

Le chef d'établissement, le DDFPT et le responsable sécurité de l'établissement s'assurent que les conditions de l'enseignement sont adaptées et les équipements utilisés en conformité avec la réglementation. Ils incitent également les équipes pédagogiques à s'investir dans l'enseignement de la S&ST.

Les services de santé de l'établissement et la vie scolaire peuvent aussi contribuer à la réussite des projets pédagogiques.

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale ont un rôle moteur, pour encourager l'intégration de l'ES&ST dans les enseignements, pour impulser des projets dans les établissements et pour promouvoir les formations proposées aux enseignants.

<http://eduscol.education.fr/cid93020/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail.htm>

# Notion de travaux réglementés pour les jeunes de plus de 15 ans et moins de 18 ans

Pour rappel, il existe trois types de travaux :

- 1) les travaux **interdits** pour les élèves de moins de 18 ans, dits « travaux non dérogeables »
- 2) les travaux **pouvant faire l'objet d'une autorisation à déroger** à l'interdiction sous certaines conditions, dits « travaux réglementés »
- 3) les travaux autorisés

# Formation préalable à la sécurité au poste de travail

( source : intervention de Inspecteur hygiène sécurité – octobre 2015  
Voir aussi articles R.4141-1 à R.4141-10 du code du travail)

Elle est :

- obligatoire,
- spécifique au poste de travail et à l'environnement de ce poste de travail,
- adaptée à l'âge, au niveau de formation et à l'expérience de l'élève.
- Renouvelée ou complétée autant que nécessaire.

**L'établissement doit avoir une trace du contenu et de l'évaluation de la formation à la sécurité (car tenue à la disposition de l'IT).**

- Cette formation comprend (non limitatif) :
  - **L'environnement du poste de travail** : *formation à la circulation des engins et des personnes, signalisation de sécurité, dispositifs de sécurité, ...*
  - **L'exécution du travail** : *formation aux risques et aux gestes les plus sûrs à adopter, conditions d'utilisation des équipements de travail, dispositifs de protections et de secours, EPI, équipements de protection collectifs, mode opératoire, ...*
  - **Conduite à tenir en cas d'accident** : *moyens d'alerte, dispositifs d'arrêt d'urgence, sécurité incendie, évacuation des locaux, secours à autrui avec comportement adapté et en sécurité, moyens de secours à disposition, ...*

# A quel moment la formation préalable doit-elle être délivrée ?

- Cette formation peut être délivrée **au fur et à mesure des progressions** pédagogiques, mais chaque séance de la formation est réalisée avant chaque nouvelle affectation correspondant à des travaux soumis à dérogation.
- La formation **est renouvelée ou complétée si besoin en cas de modification du poste de travail ou de modification des modes opératoires**, d'accidents du travail, de maladie professionnelle, de retour au poste après arrêt prolongé, ...

*Il convient de conserver trace des éléments d'évaluation et des résultats de chaque élève (QCM, questions de contrôle sommatif, autotest, etc.) qui constitue un préalable à l'affectation à un poste de travail soumis à dérogation.*



# Bibliographie, sitographie :

- ▶ **Synergie** : Créée par l'INRS, les CNAMTS et les CARSAT
  - Un exemple d'un ancien synergie destiné à la coiffure :  
[www.esst-inrs.fr/synergie/pdf/V3-synergieCoiffure-WEB.pdf](http://www.esst-inrs.fr/synergie/pdf/V3-synergieCoiffure-WEB.pdf)
  - Un exemple récent : aide à la personne (en cours de finalisation) :  
[https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2\\_1633679/prevention-des-risques-metiers-d-aide-a-la-personne](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1633679/prevention-des-risques-metiers-d-aide-a-la-personne)
- ▶ **3RB : Réseau Ressource Risque Biologiques** (INRS et éducation nationale)  
<http://www.esst-inrs.fr/3rb/>

# ES&ST : actions mises en œuvre au sein des établissements

Mutualisation des pratiques

# Former à l'ES&ST :

## Qui est concerné par l'ES&ST ? Exemples d'actions

- Recensement des risques liés aux activités dans les salles esthétiques (élément du document unique)
- Demande de dérogation pour les travaux soumis à dérogation
  - substances chimiquesNb : voir dispositions prévues pour la formation à l'utilisation des UV
- Formation préalable au poste de travail
- Conserver la trace des évaluations

# Former à l'ES&ST en Bac Pro Esthétique: Contribution des différentes disciplines ?

- «Prévention Santé Environnement (PSE) ?
- Enseignement professionnel ?



# Ateliers

- Equipe pédagogique ( 4/5 personnes dont 1 PLP qui enseigne la PSE) :

**A partir d'une activité de travail de l'esthéticienne, proposer un exemple de processus d'apparition de danger**

**Temps alloué: 30 minutes**



# Intervention de M MURE

CRAMIF

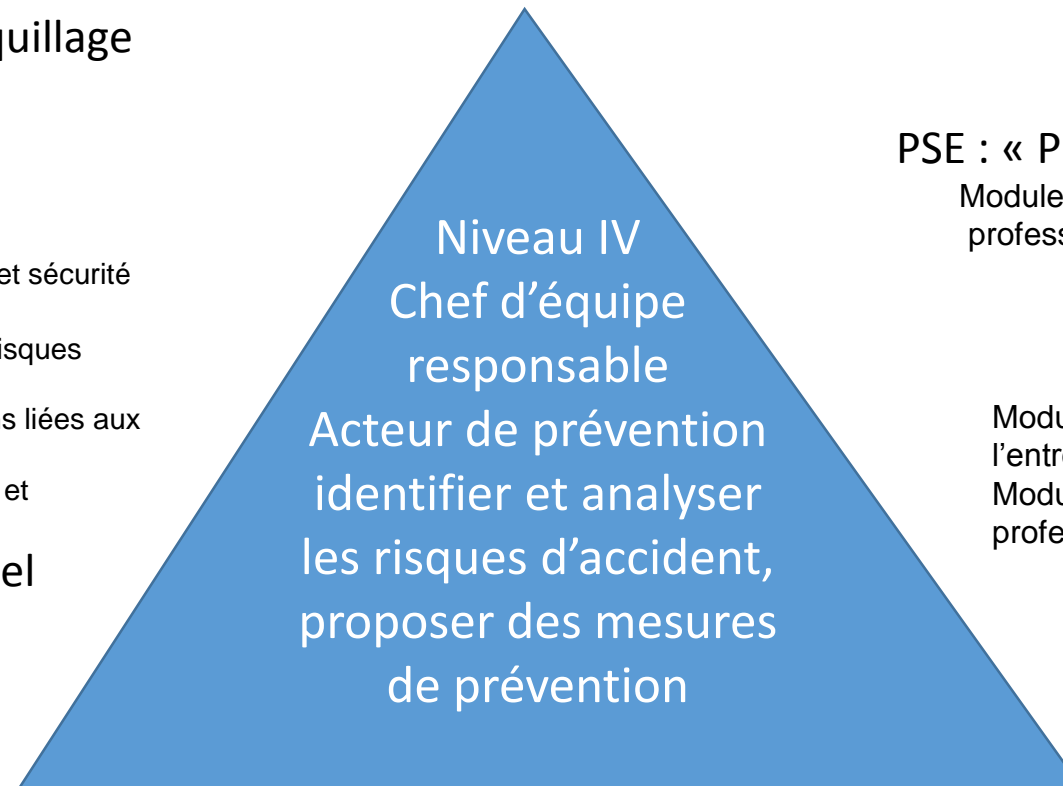
# Conclusion des échanges

( à prolonger au sein des équipes)

Economie gestion : conséquences financières, juridiques des accidents du travail et maladies professionnelles, impact sur l'image de l'entreprise... ce qui incite à adopter une démarche de prévention

## Enseignement professionnel

- Techniques
- S1221 installation du poste de travail
- S1511 installation du poste maquillage
- S2211 poste lié aux phanères
- S221
- S5 cadre organisationnel ;  
**S5.4 Cadre** organisationnel – santé et sécurité au travail
  - Activité de travail et prévention des risques professionnels
  - Prendre en compte les préconisations liées aux activités de l'esthéticienne pour agir sur l'organisation du travail et améliorer le geste professionnel ».
- Pôle 4 relation avec le personnel (S4.1)
- Pôle 5 : gestion technique , administrative et financière



## PSE : « Prévention Santé Environnement (PSE)

Module 8 Prévention des risques dans le secteur professionnel

définitions, schéma d'apparition du dommage, principes généraux de prévention, démarche de prévention  
Repérer les risques professionnels dans l'activité de travail  
Appliquer l'approche par le risque (dont le risque biologique)  
Gérer les situations d'urgence en cas d'accident

Module 9 :cadre règlementaire de la prévention dans l'entreprise

Module 10 : effets physiopathologiques des risques professionnels et prévention !

Prévenir le risque chimique  
Prévenir le risques liés à l'activité physique (dont les TMS)...

Non exhaustif